

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE BERTOUA 1ER



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BERTOUA 1ER COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /AONO/C.BTA1ER/CDPMP- LD/2018 DU 18/10/2018 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, SIX (06) BLOCS LATRINES À SIX (06) COMPARTIMENTS ET DEUX (02) BLOCS ADMINISTRATIFS DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : BUDGET COMMUNE DE BERTOUA 1ER/ FEICOM - Exercice 2018

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction : *de six (06) blocs de deux (02) salles de classe, six (06) blocs latrines à six (06) compartiments et deux (02) blocs administratifs dans certaines écoles publiques de la commune de BERTOUA 1er.*

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux ;
- Mission 2 CCR : Contrôle de la Conformité des Réalisations ;
- Mission 3 AOR : Assistance aux Opérations de Réception.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont cofinancés par le Budget d'Investissement du FEICOM/COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}, Exercice 2018, pour un montant prévisionnel de **9 118 850 (Neuf millions cent dix-huit mille huit cent cinquante) Francs CFA TTC.**

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dans les Services de la Mairie de BERTOUA 1ER, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Quinze mille (15000) francs CFA** à la **Recette Municipale de BERTOUA 1ER.**

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé dans les services du Maire de la Commune de BERTOUA 1^{ER}, au plus tard le **09/11/2018 à 13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /AONO/C.BTA1^{ER}/CDPMP-LD/2018 DU 18/10/2018
POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE, SIX (06) BLOCS LATRINES À SIX (06) COMPARTIMENTS ET DEUX (02) BLOCS
ADMINISTRATIFS DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER},
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST EN PROCEDURE D'URGENCE (Lot Unique)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances, soit **182 377 (Cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-sept) Francs CFA.**

La caution devra rester valable **cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant délivré les originaux. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djerem le **09/11/2018 à 14 heures** précisées par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRE

a. Critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées;
- note technique inférieure à 70 point sur 100
- absence d'un prix unitaire quantifié ;

b. Critères essentiels:

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- références de l'entreprise dans le domaine des prestations similaires ;
- moyens matériels et logistiques ;
- expériences du personnel, notamment celle du Chef de mission dans les prestations similaires ;
- chiffre d'affaire et la capacité financière de l'Entreprise,
- méthodologie d'exécution des prestations ;
- planning d'exécution des prestations ;
- suggestions du Consultant.

N.B : Seules les offres techniquement acceptables (**Note technique supérieure ou égale à 70%** seront retenues pour l'évaluation financière).

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{ER} ordre ou par une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances, soit **182 377 (Cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-sept) Francs CFA**.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Cinq (05) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de BERTOUA 1^{ER} ou de la Délégation Départementale des Marchés Publics du LOM ET DJEREM, aux numéros de téléphones : 696 164 132 / 222 242 437.

BERTOUA, le 18/10/2018

Le Maire de la Commune de BERTOUA 1^{ER}
Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ PREFET/LD ;
- ✓ FEICOM/EST
- ✓ CC-ARMP/Est ;
- ✓ Pdt/CDPMP- LD;
- ✓ DDMINMAP/LD ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.



BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell
Avocat au Barreau du Cameroun